

PRESENTS :

Didier Trémoureux, élu référent, Eddy Dupuis, agent territorial, Paulette Lequesne, Pascal Boiret, Thomas Cammas, Peggy Parreira, Laurence Assous, Alain Gerbaulet, A. Millac, Hervé Parenti, Laurence Matuszek, Didier Boukobza, Pierre Chevalet, Philippe Duloquin

ABSENTS EXCUSES :

Kahina Yazid, Pierre Coicadan

ABSENT :

Ghozali Toumi

RAPPEL DU PRECEDENT COMPTE-RENDU ET REPONSE AUX QUESTIONS

Eddy Dupuis propose, pour ce compte-rendu, d'en publier la rédaction une semaine après la diffusion pour relecture à tous les membres.

Didier Trémoureux rappelle que seuls les sujets abordés en séance seront mentionnés dans le compte-rendu.

1. Poids lourds :

D. Trémoureux confirme que les dos d'âne sont conformes ; rue de Sucy, ils ne sont pas conformes : il est nécessaire de les vérifier. Néanmoins, il faut savoir que la pose d'un dos d'âne coûte 10 000 € et que, très souvent, il est rapidement demandé de les retirer. A présent, une autorisation doit être signée par les quatre voisins les plus proches, qui s'engagent à garder les dos d'âne posés par le Département.

E. Dupuis indique que là où il y a des axes de transports il n'est pas possible de mettre des dos d'âne ou des ralentisseurs ; on pose, à la place, des coussins berlinois. D'autre part, certaines structures de rues ne permettent pas du tout la pose de dos d'âne ou de coussin berlinois soit parce qu'il n'y a pas de trottoir, soit parce qu'il y a des canalisations en plein milieu de la rue.

En ce qui concerne les caméras, il faut savoir qu'elles sont sous autorisation du Préfet. Ainsi, pour en installer une dans une rue ou un croisement, ces endroits doivent être accidentogènes car ces caméras ne sont pas installées dans le but de surveiller. Il est à noter que toutes les caméras de Chennevières fonctionnent parfaitement et qu'elles sont sous contrat d'entretien.

Plusieurs compagnies de routiers ont posé un recours contre ces panneaux d'interdiction de circuler qui les empêchent de rouler librement où ils veulent. Il est demandé à la police municipale de faire régulièrement des contrôles. Il y a, néanmoins, un certain nombre de camions qui passent sans autorisation...

ED indique que les poids lourds ont toutefois le droit de passer pour des livraisons dans les entreprises. D'autre part, Chennevières pose des panneaux d'interdiction pour les PL mais les villes voisines ne le font pas. Ainsi, Cela peut poser un problème pour les PL non prévenus avant le pont de Chennevières de l'interdiction d'emprunter les rues de Sucy et de Champigny. Les panneaux sont également installés au niveau du feu tricolore du pont de Chennevières. Il serait nécessaire que d'autres villes fassent la même chose.

2. Circulation :

Au sujet des chicanes rue de Champigny évoquées lors du dernier Comité, elles ne seront probablement pas retirées, notamment à cause des budgets top serrés. Par contre, le Département a bien pris en compte les remarques sur ces chicanes et JPBarnaud continuera à mettre le sujet sur la table. ED ajoute qu'au niveau du Département, certains travaux de voiries sont privilégiés au détriment d'autres sujets comme les chicanes. La Ville a conscience que cela reste un gros problème pour ceux qui sortent de leur garage, mais aussi pour la circulation où certaines chicanes mal placées, par exemple dans un virage, ou pas assez espacées, représentent un danger pour les véhicules ou provoquent des bouchons. Ces problématiques ont été remontées au département.

La rue d'Houin continue d'être empruntée en sens interdit. Les conducteurs ne sont pas attentifs au panneau de sens interdit.

Même remarque concernant la rue du Port : régulièrement empruntée en sens interdit, malgré l'existence du panneau.

DT rappelle à tous de ne pas hésiter à utiliser l'appli «Chennevièresjesignale» ou bien d'appeler la police Municipale.

En ce qui concerne la rue du Port, DT est passé et l'arbre qui cachait le panneau a été élagué.

Il est signalé que l'angle de la maison située rue de Champigny et rue du Parc est dangereux. En effet, le mur de la propriété s'est en partie écroulé il y a neuf mois et aucun travaux de réfection n'a été réalisé depuis. La mairie est intervenue pour la mise en place de barrières des deux côtés et le passage rue de Champigny est alors impossible : les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée pour contourner l'éboulement. Côté rue du Parc, un poteau retient une partie du mur qui risque de tomber d'un moment à l'autre en entraînant le poteau électrique avec lui dans sa chute. D'après les propriétaires, il semblerait qu'il y ait un retard de travaux dû à un problème d'assurance.

DT indique qu'il faut passer par « Chennevièresjesignale » pour signaler à nouveau ce sujet. Il ne faut pas oublier de faire des photographies à joindre au dossier. Ainsi, le propriétaire recevra un courrier.

3. Stationnement :

Tout d'abord, ED indique que, sur tout le secteur de la rue d'Houin et de la rue de la gare, la police municipale a très régulièrement mis des contraventions durant les cinq derniers mois. Cependant, l'habitude est prise depuis longtemps pour les riverains de se garer à cet endroit et la police n'a pas la possibilité de passer toute la journée sur le secteur.

De plus, DT a demandé aux services techniques de mettre une signalisation horizontale, avec des lignes jaunes interdisant le stationnement. Il nous fait remarquer que, lors des travaux, la signalisation verticale est souvent retirée et les panneaux ne sont pas ensuite repositionnés, par oubli.

Pour information, DT signale que sur le nombre de contraventions posées à Chennevières, la ville ne récupère qu'environ 1000 euros seulement par an. De plus, il faut savoir que c'est la ville qui paie le déplacement des véhicules en fourrières et c'est l'état qui récupère les amendes.

En ce qui concerne la rue de l'Île de Conge, le macaron «résidentiel» n'est pas d'actualité et il n'y a plus de projet zone bleue.

Ensuite, DT indique qu'un projet est en cours de finalisation concernant la dernière partie de la rue, avec des stationnements de chaque côté sur les trottoirs, afin d'être en conformité avec les normes PMR.

Au niveau du 109 au 123 rue de Champigny, les sorties de garage des pavillons sont régulièrement obstruées par des véhicules mal stationnés et empiétant sur les bateaux.

ED va solliciter le service technique pour trouver une solution. DT ajoute qu'il est peut-être possible de mettre en place des potelets à mémoire de forme et propose également un service de marquage au sol, si possibilités techniques.

4. Réseaux (eaux usées, eaux pluviales) :

Rues de Champigny, de Cazenave, de Sucy, de l'Île de Conge et sentier de la Gorgette : DT a fait le forcing au niveau Territoire et du Département et toutes les descentes ont été vérifiées par les caméras.

Lors d'une réunion technique récente au niveau du 35 rue de Champigny, les installations ont été vérifiées et il s'avère qu'il y a un système totalement automatique avec deux pompes enterrées à 4 m de profondeur. Les deux autres pompes de relevage qui fonctionnent 24/24 sont situées rue de Sucy, dans un local. Par contre, lors des gros orages, les canalisations d'eaux usées sont rapidement engorgées par les eaux pluviales et ce malgré le fonctionnement des pompes. Les flux grossissent et font sauter les tampons en fonte. DT en profite pour rappeler qu'il est absolument interdit, par mesure de sécurité, d'y toucher soi-même.

Au sujet des intempéries des 19 juin et le 10 septembre derniers, DT rémoureaux nous informe que, il y a quelques années, des enquêtes avaient bien été réalisées auprès des riverains, mais aucune obligation de se raccorder par les services de l'état (Territoire et Département). Au cours d'une réunion avec le Territoire et le Département, DT a su que des subventions pouvaient être obtenues afin de faciliter les raccordements des particuliers. Ces informations ont été publiées sur un site mais non communiquées aux riverains.

DT a demandé que ces informations soient transmises à la Mairie pour les diffuser dans le Mag de la ville. Des brochures ont été reçues par la ville ce matin et vont être relayées sur le mag et dans différents services de la commune.

Une question est posée : qu'est-il prévu en cas de fortes chutes de pluies rue Cazenave ?

DT Répond que la question a été posée au Territoire et au Département ; une étude longue et coûteuse sera faite et les travaux seront ensuite effectués. DT a, dans un premier temps, montré au Territoire l'état des avaloirs. Maintenant il va falloir mettre en place des travaux de nettoyage. Mais il n'a pas obtenu de réponse par rapport à la date de commencement de ces travaux. Le souci qui se pose est que, pour toute nouvelle construction, des puisards (ou tous autres moyens techniques) sont prévus mais pas pour toutes les constructions antérieures pour lesquelles il est nécessaire de savoir s'il y a un raccordement ou pas aux eaux pluviales et c'est un technicien du Territoire qui intervient pour vérifier cela, mais uniquement au moment d'un permis de construire ou d'une vente. Le territoire ne propose pas de solution pour les résidents qui ne sont pas en conformité.

Le dossier est donc en cours et il est suivi de près mais cela va prendre du temps.

5. Droit de passage sur les berges :

DT rappelle en premier lieu que les marchepieds à Chennevières appartiennent aux riverains et que la berge dépend des Voies Navigables de France. DT a réussi à obtenir un rdv avec la responsable des Voies Navigables de France qui a repris le dossier il y a une quinzaine d'années. Avant 2006, la Responsable indique que de simples lettres étaient envoyées aux riverains pour leur demander de laisser le passage aux promeneurs.

Ensuite, en décembre 2006, le rapport de SRoyal a mis en évidence les bases du problème des marchepieds ouverts à tout public, avec le passage régulier de personnes qui marquait petit à petit une érosion. Depuis quinze ans, la responsable se déplace au fur et à mesure de l'établissement des conventions entre les propriétaires et les VNF et gère en même temps une vingtaine de dossiers contentieux, dont certains sont portés très loin, avec des amendes importantes. Toutefois, DT souligne que LES VNF font leur possible pour trouver une solution amiable avec chaque propriétaire. Les VNF vont tenir au courant de l'évolution des contentieux plus des dossiers en cours.

Les propriétaires des berges indiquent qu'ils ont fait beaucoup de démarches (auprès des députés, sénateurs...) depuis de nombreuses années mais ils n'ont eu aucune réponse. DT va communiquer une adresse mail de contact : urbanisme@chennevieres.fr

Les riverains aimeraient néanmoins rencontrer des personnes de l'urbanisme de la mairie pour échanger et poser les sujets lors d'une réunion. DT accepte et voit comment organiser une rencontre.

D'autre part, DT va se renseigner au sujet de la pose de panneaux sur les berges, pour savoir ce qu'il est précisément possible d'écrire ou pas sur les panneaux.

6. Passage des poubelles :

Au bout de la rue du 12 rue du Coteau il y avait une poubelle qui a été déplacée et il n'y a plus de poubelle sur le poteau.

ED demande de la signaler sur « Chennevieresjesignale ». Après vérification sur place, il n'y a pas de trace du poteau en question ; y a-t-il une erreur sur l'adresse ?

Au sujet de la demande de passage des éboueurs concernant les déchets résiduels à la période printemps-été, il n'est pas possible, après échanges avec le GPSEA de passer deux fois par semaine dans les zones pavillonnaires. Par contre, il est conseillé de demander un container supplémentaire ou d'échanger contre un plus grand en téléphonant au GPSEA.

Sur la question de la demande de poubelles publiques supplémentaires rue de Champigny, les Services techniques ont répondu qu'ils n'ont pas la possibilité d'installer des poubelles partout. Par contre, DT indique qu'il serait intéressant d'installer des poubelles au niveau de tous les arrêts de bus.

En réponse à la demande de pose de bornes de «toutous crottes» à l'angle de la rue de l'Ile de conge, les Services techniques ont indiqué que le sujet n'est pas une priorité pour l'instant. DT fait remarquer que les toutous crottes entraînent aussi des odeurs et donc des plaintes car certains ne ferment pas les sacs avant de les déposer dans les poubelles. De plus, les caninettes sont des matériaux qui coutent très cher. DT va réétudier le sujet.

7. Sécurité :

Caméra de surveillance rue de Champigny : DT répond que, pour obtenir l'installation d'une caméra de surveillance auprès de Préfet, il est nécessaire de constater une recrudescence d'accidents.

Il est signalé qu'un panneau STOP a disparu à l'angle de la rue de l'Ile de conge et de la rue de Champigny.

DT se saisit du sujet.

8. Nuisances :

Nuisances sonores au 82 rue de Champigny. ED n'a pas eu de retour. D'autre part, durant l'automne et l'hiver, la maison a été louée mais les nuisances sonores sont supportables du fait que les fenêtres sont fermées.

Rue de Sucy, des réverbères blancs ont été installés et la lumière est très forte.

DT indique qu'il y a des possibilités d'adaptation pour installer un cache qui protège les propriétaires. DT demande de faire un CR qu'il enverra ensuite à la société qui installe les lampadaires.

Il est 22H30 la séance est terminée.